

Foyer "Villa Claude Cayeux"
Hébergement et réadaptation socio-professionnelle
pour adultes cérébrlésés

Livret d'accueil



Références réglementaires:

- ✓ *Loi du 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médicosociale : chapitre 1 -section 2 -article 8.*
- ✓ *Code de l'Action Sociale et des Familles : Article L- 311-3 à L311-9.*
- ✓ *Circulaire n°138 DGAS du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil.*

*Livret d'accueil réactualisé le 17 août 2014,
Mmes SEBA, Directrice et GENTILHOMME, Assistante administrative
Livret d'accueil soumis au conseil de la vie sociale le 18 septembre 2014
Présenté à l'équipe le 22 septembre 2014*

Foyer "Villa Claude Cayeux"
Le Village - 38930 Saint Maurice en Trièves - Tel : 04 76 34 74 74
E-mail : foyer.vcc@alhpi.com - Site internet : www.alhpi.com
N° SIRET 448 611 871 00089 - APE 8720A

Présentation Association et Etablissement

L'Histoire

En 1965, le père Gauthier crée "Jean Reboul", un centre de vacances pour "grands handicapés", dans un ancien ermitage, à St Maurice en Trièves.

En 1992, pour répondre à de nouveaux besoins, il réunit les fonds nécessaires pour l'achat d'une ancienne ferme dédiée à l'accueil de "personnes traumatisées crâniennes" : "la Villa Claude Cayeux". Elle accueille dans un premier temps 9 résidents accompagnés par une équipe pluridisciplinaire.

Ces deux structures étaient gérées par l'Association les Amis de Vaulserre et du Trièves (AAVT).

L'Association ALHPI

En 2016, le Foyer "Villa Claude Cayeux" est transféré à l'Association "Accompagner le Handicap Psychique en Isère".

Cette entité est née en 2001 de la fusion de deux associations "la Ferme Romant" et L'UDAFAM.

ALHPI milite pour la reconnaissance du handicap psychique et gère actuellement différents établissements

et services (foyers de vie, un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés, un Service d'Activité de Jour) et elle parraine un Groupe d'Entraide Mutuelle.



L'établissement

Aujourd'hui, le Foyer "Villa Claude Cayeux" est agréé pour l'accueil 20 adultes, hommes et femmes, âgés de 20 à 60 ans, en situation de handicap suite à une lésion cérébrale.

Le séjour peut varier de quelques mois à plusieurs années en fonction du projet de chaque personne, le temps nécessaire pour construire et concrétiser son projet.

Les missions

Le Foyer propose un accompagnement individualisé au sein d'un collectif pour évaluer et développer l'autonomie des personnes accueillies dans les

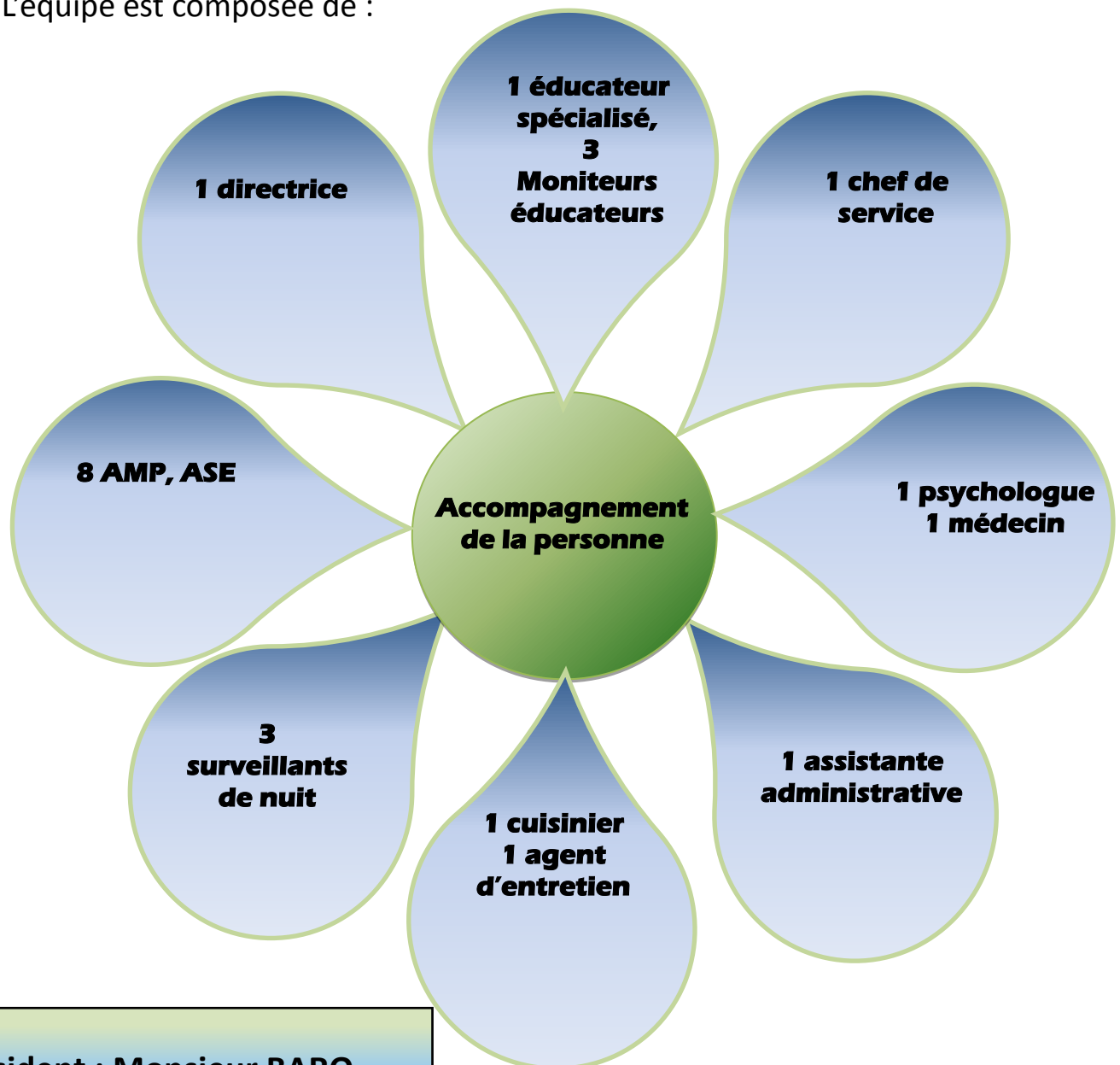
actes de la vie quotidienne ainsi que sur des aspects sociaux et divers apprentissages.

Chaque personne est soutenue pour la construction de son projet par deux professionnels référents : un Aide Médico Psychologique et un éducateur.

Les ressources humaines

L'accompagnement au Foyer est assuré par des professionnels qui interviennent à temps plein ou temps partiel.

L'équipe est composée de :



Président : Monsieur BARO
Directrice : Madame SEBA



Accueil et accompagnement

L'admission

Dès le premier contact téléphonique, des informations sont transmises au candidat à l'admission ainsi que le livret d'accueil pour présenter l'établissement.

Avec l'aide de l'équipe de soins ou de la famille, un rendez-vous est fixé pour visiter l'établissement et vérifier s'il correspond aux attentes et aux besoins du candidat à l'admission.

A l'occasion de cette rencontre, le règlement de fonctionnement et la charte des droits et des libertés sont également remis au demandeur.

Puis, un dossier administratif est envoyé au candidat et un rendez-vous d'admission est proposé. Une notification d'orientation est nécessaire pour prononcer l'entrée dans l'établissement.

A l'arrivée, le résident est accueilli par le chef de service et un professionnel référent.

L'hébergement

Le résident peut être accueilli pendant son séjour en chambre puis en studio au sein du foyer.

Il est également possible d'être hébergé en appartement, à proximité de l'établissement dans le village, pour favoriser une expérience de vie plus autonome avec un accompagnement plus léger par les professionnels.



L'entretien de l'espace personnel revient à chaque résident, une clé est remise lors de l'état des lieux. Un lave-linge, un sèche-linge et du matériel de repassage sont accessibles pour l'entretien du linge.

Des espaces collectifs sont disponibles pour la détente (salon, salle télé...) et les activités (salle informatique, ateliers ...).

Un surveillant est présent la nuit pour garantir la tranquillité et la sécurité de chaque personne accueillie.

La restauration

Les repas sont élaborés par la cuisine et pris en commun dans la salle de restauration à 12h15 et 19h00. Les menus sont affichés en salle à manger et respectueux, dans la mesure du possible, des convictions religieuses et des prescriptions médicales.

Le petit déjeuner est servi de 7h à 9h.

Le contrat de séjour

Dès le premier mois qui suit l'admission, un contrat de séjour, qui précise les prestations et les objectifs d'accompagnement global, est proposé. Six mois plus tard, un avenant fixe les objectifs du projet personnalisé élaboré avec chaque résident. Il est réactualisé tous les ans.



L'accompagnement

Le séjour va permettre d'acquérir plus d'autonomie pour gérer le quotidien et la vie sociale.

Apprentissage des actes de la vie quotidienne (Entretien de l'espace personnel et du linge, gestion des repas...).

Développement des capacités relationnelles par le biais de la vie en collectivité.

Développement d'une vie sociale en participant à diverses activités et sorties.

Développement de l'autonomie dans l'utilisation des transports en communs et les déplacements.

Apprentissage de la prise du traitement médical.

Cet accompagnement permettra de construire le projet de vie de chaque personne accueillie.

Le séjour se déroule en 3 étapes :

- ✓ *L'évaluation : évaluer les acquis et les capacités pour plus d'autonomie.*
- ✓ *L'apprentissage : réapprendre en fonction du rythme et du potentiel personnel.*
- ✓ *La réinsertion : construire un nouveau projet, une suite au séjour dans l'établissement.*

Toutes les semaines, un planning d'accompagnements, d'ateliers et d'activités est élaboré à partir des objectifs du projet personnalisé. Différentes propositions sont possibles en lien avec les intérêts et les capacités de chaque personne : cuisine, entretien des espaces individuels et collectifs, atelier bois, activités culturelles, artistiques, sportives, sorties...

La participation à la vie de l'établissement

Chaque résident est invité, tout au long du séjour, à participer à la vie de l'établissement par le biais de différentes instances :

- La réunion de résidents pour évoquer différents aspects de la vie collective.
- Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) qui donne son avis et peut faire des propositions sur tout sujet lié au fonctionnement du foyer.
- L'Association des résidents (ARAV) pour proposer et construire divers projets.

L'accès au dossier

Pendant le séjour, tout document concernant la personne lui est remis. Il est également possible de demander à consulter son dossier personnel.

Le suivi médical

Le suivi médical est possible en ville, ce qui permet à chacun de choisir ses praticiens (médecins, dentistes, kinésithérapeutes...).

Responsable de la coordination médicale, un médecin généraliste est présent dans l'établissement une fois par semaine. Il est destinataire du dossier médical.

Le suivi psychologique

Un entretien avec la psychologue est organisé dès l'admission. Chacun a ensuite la possibilité de bénéficier d'entretiens individuels.

Les visites dans l'établissement et les sorties

Les visites de la famille et de l'entourage dans l'établissement sont autorisées. Il y a également la possibilité de retours en famille ou chez des proches le weekend.

Conformément au Règlement Départemental d'Aide Sociale de l'Isère, chaque résident bénéficie de 5 semaines de congés qui peuvent être prises selon les souhaits de chacun.

La participation financière au séjour

Le financement du séjour est pris en charge par l'aide sociale du département, sous réserve de l'acceptation de la demande.

L'établissement est assimilé à un Foyer de vie, cela entraîne pour chaque personne de reverser tous les mois environ 70% de ses ressources au Conseil départemental par l'intermédiaire de l'établissement. L'argent laissé à disposition sert à couvrir les dépenses personnelles.

Il est possible de déposer dans le coffre de l'institution contre reçu les objets de valeur ou argent de poche.

L'assurance

L'établissement a contracté une assurance pour garantir la prise en charge des risques liés à son activité, cependant, il est demandé à la personne accueillie de souscrire une responsabilité civile.

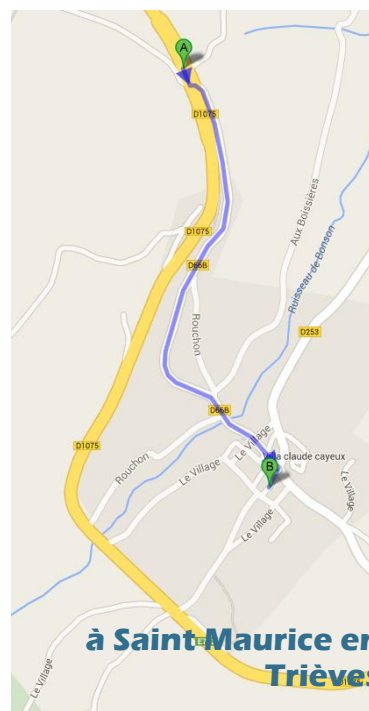
Le départ de l'établissement

Le départ du foyer dépend du projet de chaque personne. Il se concrétise dès que les solutions envisagées deviennent possibles (admission en ESAT, intégration en SAJ, place en foyer, obtention d'un appartement, retour en famille...).

Des stages sont possibles à l'extérieur pendant le séjour dans l'établissement pour évaluer la pertinence du projet.

En annexe : La charte des droits et libertés des personnes accueillies
Le règlement de fonctionnement

Plan d'accès



Depuis Grenoble: 60 kms, prendre la direction de Sisteron, A51 jusqu'à Monestier de Clermont puis RD 1075 jusqu'à l'Ermitage.

Depuis Sisteron: 80 kms, prendre la RD 1075 en direction de Grenoble.

A Saint Maurice en Trièves, prendre la direction du village, après l'église tourner à droite et suivre les panneaux indicateurs.

Par le train:

Sur la ligne Grenoble-Gap, gare de Clelles-Mens (à 12 kms de Saint Maurice).